



## PASS'SPORT - PSP

### Informations & engagement

#### INFORMATIONS GENERALES :



#### TARIFICATION SAISON 2024-2025 : Thiaisien **UNIQUEMENT**

\*Thiais : 11.15€

\*Ecole Municipale des Sports + Pass'Sport : 75.83€



#### LIEUX D'ACCUEIL :

\*site principal : -stade Jack Baudequin situé à droite du PODT (palais omnisports de Thiais), clôture verte : place Vincent Van Gogh.

\*sites secondaires : -PODT en cas d'intempéries ou d'impossibilité de pratique sportive en sécurité.  
-Piscine Municipale Monique Berlioux : 23 rue de la saussaie. Rendez-vous directement à la piscine à 10h, fin de l'activité à 12h à la piscine.



#### HORAIRES :

-entrée de **9h** à 9h10 et de 14h à 14h10.

-sortie de 12h à 12h10 et de 17h à 17h10.

-horaires aménagés pour les journées continues et/ou avec sortie : à bien vérifier sur le planning.

Aucun départ anticipé possible sauf cas de force majeure ou impératif et **UNIQUEMENT** avec un mot des parents remis en début d'activité ou au plus tard au départ de l'enfant.

*début des activités à 9h*



#### EQUIPEMENT SPORTIF OBLIGATOIRE :

**Téléphone portable et objets de valeur INTERDITS.**

-mon sac à dos « Pass'Sport » identifié (nom et prénom) avec :

\***tenue de sport obligatoire et adaptée en fonction des conditions météorologiques** (en cas de pluie type kway ... pas de bottes en plastiques) **et du type d'activité.**

\*une deuxième paire de chaussures de sport propre pour les activités en intérieur.

\*une gourde ou bouteille d'eau.

\*un cahier ou un bloc-notes et un stylo.

\*des mouchoirs jetables, des masques et éventuellement gel/solution hydroalcoolique utilisé/e sous la surveillance d'un éducateur.

-piscine :

\*maillot et bonnet de bain obligatoires.

\*serviette.

\*sachet pour ranger chaussures et chaussettes à l'entrée.



#### PLANNING D'ACTIVITES :

Les activités sont organisées dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Elles peuvent donc être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et dans l'attente de confirmation de nos partenaires. Le planning d'activités est également **affiché à l'entrée du site principal** (stade Jack Baudequin).

**ENGAGEMENT** : La validation de la participation aux activités Pass'Sport est hebdomadaire.

Votre enfant se présente à l'activité Pass'Sport dès le 1<sup>e</sup> jour de la semaine et s'engage à participer et à manger à la cantine dès lors que vous avez effectué une réservation.



#### VALIDATION ET CONFIRMATION DU SERVICE DES SPORTS :

-en apposant votre signature sur le document « fiche d'inscription EMS & PSP verso 2023-2024 », vous certifiez valider l'inscription à nos activités et nous retourner vos CDP (et OC) dans les délais prévus.

Pour la facturation, rendez-vous sur votre « ESPACE CITOYEN ».

**Droit de rétractation possible UNIQUEMENT par courrier (manuscrit ou e-mail) sous quinze jours après la date de facturation.**

-pour chaque session PSP, en fonction des places disponibles, vous recevez une confirmation de participation (ainsi que pour l'OC si vous en avez fait la demande avant la date limite de retour).

-cette confirmation est l'engagement de la participation de votre enfant.

-en cas d'absence : les demandes suivantes ne seront pas prioritaires.

#### En fonction de la situation sanitaire :

**-port du masque** : il est obligatoire pour tous les participants Pass'Sport.

\*prévoir 2 masques pour une demie journée (dans le cas où un masque cèderait),

\*prévoir 3 masques pour une journée complète (pause méridienne/OC et journée continue).

Merci de respecter distanciation et port du masque dans les zones extérieures de nos sites d'accueil, devant le Stade Jack Baudequin, devant la Piscine Municipale .... Et de ne pas vous attarder aux emplacements prévus uniquement pour l'entrée et la sortie.

#### INSCRIPTION et DOCUMENTS à télécharger sur le site internet de la ville de Thiais :

**www.ville-thiais.fr** ; rubriques : Que faire à Thiais/Sports/Service Municipal des Sports.

\*doc1bis : programmation PSP + doc2bis : infos & engagement PSP + doc3 : règles de vie PSP

\*doc4 et 4bis : fiche d'inscription recto et verso.



**Documents à fournir avec la fiche d'inscription (doc4 et 4bis) et les règles de vie PSP (doc3bis) : certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de moins de 3 mois à compter de la date de remise du dossier + photo + avis d'imposition 2023.**

#### Autres documents à nous faire parvenir pour chaque session sportive (1 par période de vacances).



**CDP** (coupon de demande de participation pour une session) :

-renseigner les informations demandées **en complétant la totalité du formulaire.**

-envoyer le CDP par email à [sports@ville-thiais.fr](mailto:sports@ville-thiais.fr) en s'assurant de la bonne réception (ou le déposer dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville située à l'entrée du bâtiment et sous enveloppe à « service des sports ») avant la date limite de retour (spécifiée sur le formulaire).



**OC** (option cantine pour une session) : possibilité de réservation de repas ... en option.

- **au verso du CDP**, à compléter et à envoyer en même temps que le CDP.

-cocher la ou les dates souhaitée/s.

-aucune modification possible après la date limite de retour.

-tout repas réservé sera facturé.

-remise d'un gilet Ville de Thiais pour les trajets « cantine » ; vous prendrez soin de le garder toute la semaine et de nous le remettre (lavage par vos soins) le dernier jour de participation de votre enfant.